



Notice d'utilisation du formulaire P au format Excel : communication des statistiques annuelles relatives aux substances visées par la Convention de 1971

**Il est vivement recommandé de lire l'intégralité de ces instructions
avant de remplir le formulaire P au format Excel**

I. Considérations générales

1. En vue de la rationalisation des échanges entre les autorités nationales compétentes et le secrétariat de l'OICS, le formulaire P est mis à disposition au format Microsoft Excel pour accélérer le processus de communication des données et réduire au minimum les risques d'erreurs de saisie. Les autorités nationales compétentes sont vivement encouragées à utiliser cette version Excel du formulaire pour communiquer leurs statistiques annuelles relatives aux substances visées par la Convention sur les substances psychotropes de 1971.
2. Les données saisies au moyen de la version Excel du formulaire P sont valables, qu'elles soient communiquées sur papier ou sur fichier XML transmis via le Système national de contrôle des drogues, de sorte que les pays ayant déjà soumis le formulaire au format Excel n'ont pas besoin d'en envoyer une version papier.
3. Lors de la soumission du rapport annuel au format Excel, veuillez envoyer le fichier correspondant à l'adresse électronique de la Section du contrôle des substances psychotropes de l'OICS, depuis un compte de messagerie connu comme appartenant à l'autorité nationale compétente du pays déclarant.

II. Impératifs et considérations d'ordre technique

4. Remplissez le formulaire en utilisant une copie légale de la version 2007 de Microsoft Excel ou d'une version postérieure (Windows ou Macintosh). Les versions antérieures peuvent ne pas fonctionner correctement et sont susceptibles de générer des erreurs dans le formulaire. Veuillez ne pas recourir à d'autres tableurs, comme OpenOffice ou Google Sheets, car ces programmes ne sont pas adaptés.
5. **Ne reprenez pas une copie du formulaire téléchargée précédemment.** Pour chaque période faisant l'objet d'un rapport, veuillez télécharger le formulaire directement sur le site Web de l'OICS (www.incb.org) afin de disposer de la version incluant les dernières mises à jour relatives à toutes les substances inscrites aux différents Tableaux.

6. Lors de l'ouverture du formulaire P au format Excel, il est possible que le logiciel affiche une alerte de sécurité. Au besoin, cliquez sur l'option autorisant Excel à ouvrir le fichier de façon à pouvoir y apporter des modifications (voir fig. 1), autrement le formulaire ne pourra pas être utilisé convenablement.

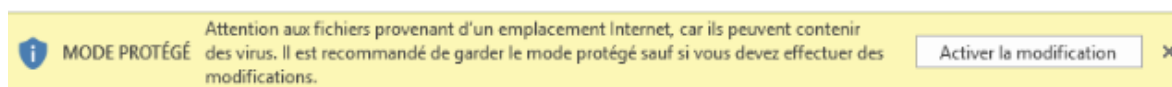


Figure 1

7. Le fichier Excel du formulaire P porte l'extension « .xlsx ». En sauvegardant le formulaire rempli, veillez à ce que le fichier conserve l'extension « .xlsx » avant de l'envoyer au secrétariat de l'OICS. Si ce n'est pas le cas, le formulaire devra être à nouveau téléchargé et rempli.

III. Comment saisir les données

8. Au moment de remplir le formulaire P, vous noterez que le document Excel affiche plusieurs onglets au bas de la fenêtre (voir fig. 2). Ces onglets correspondent aux différentes parties de la version papier du formulaire P. Veuillez remplir tous les champs du formulaire au format Excel en commençant par l'onglet le plus à gauche (File Cover) et en ouvrant chaque onglet l'un après l'autre, jusqu'au dernier (Partie X). Il convient de noter qu'en fonction de l'écran utilisé, il peut être nécessaire de cliquer sur « ... » pour visualiser tous les onglets.

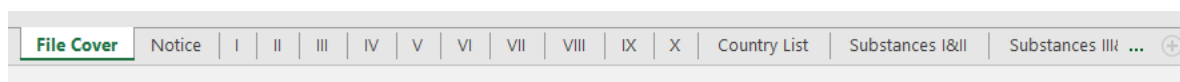


Figure 2

File Cover

9. Les informations à fournir dans le formulaire Excel sont les mêmes que pour la version papier. Le pays déclarant choisit son nom dans la liste déroulante, accessible depuis la flèche située à côté de la case orangée ou en cliquant directement sur cette case (voir fig. 3). Tous les autres champs du formulaire sont à remplir de la même manière que dans la version papier.

STATISTIQUES ANNUELLES RELATIVES AUX SUBSTANCES VISÉES PAR LA CONVENTION DE 1971 SUR LES SUBSTANCES PSYCHOTROPES			
(à communiquer à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) en application des articles 1er, 2, 3, 12 et 16 de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes, de la résolution I de la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'un protocole sur les substances psychotropes et des résolutions 1576 (L), 1985/15 et 1987/30 du Conseil économique et social)			
Pays ou territoire:	Grèce	Date (jj/mm/aaaa):	15/04/2018
Service compétent:			
Titre ou fonction:			
Nom du responsable:		Courriel:	
Téléphone:		Télécopie:	
Signature		Année civile:	2017

Figure 3

10. Veuillez noter que, comme pour le formulaire papier, l'OICS demande qu'une signature soit fournie pour valider l'authenticité du rapport communiqué. Comme cela n'est pas possible dans le fichier Excel, veuillez vous reporter au paragraphe 20 de la *Partie IV – Autres considérations* pour les instructions relatives aux signatures.

Notice

11. Cet onglet, qui contient les mêmes instructions que la version papier du formulaire P, présente les conditions et procédures générales à respecter pour la communication d'informations.

Parties I, II, III et IV – Fabrication, utilisation, stocks, importations et exportations

12. Ces quatre parties du formulaire Excel sont à remplir de la même manière. Chacune d'elle correspond à l'un des Tableaux de la Convention (la partie I concerne les statistiques relatives aux substances inscrites au Tableau I, la partie II celles relatives aux substances inscrites au Tableau II, et ainsi de suite).

13. Pour chaque partie, toutes les substances inscrites au Tableau correspondant sont déjà énumérées dans une liste. Dans certaines parties, il peut être nécessaire de dérouler la liste vers le haut ou vers le bas pour faire apparaître toutes les substances. Saisissez simplement les données à fournir dans la colonne qui correspond à la substance voulue, comme vous le feriez sur le formulaire papier (voir fig. 4).

NOTE : Dans les parties I et II (Tableau I et Tableau II), saisissez les quantités en **grammes**. Dans les parties III et IV (Tableau III et Tableau IV), saisissez les quantités en **kilogrammes**.

IV. Statistiques relatives aux substances du Tableau IV et/ou à leurs sels (en kilogrammes)						
	1	2	3	4	5	6
	Substance	Quantité fabriquée	Quantité utilisée pour la fabrication de substances ou produits non psychotropes	Quantité utilisée pour la fabrication de préparations exemptées conformément à l'article 3, par. 2 et 3 (facultatif)	Stocks des fabricants au 31 décembre (facultatif)	Importations
PA005---	Allobarbital					
PA004---	Alprazolam					
PA001---	Amfépramone					

Figure 4

Parties V, VI, VII et VIII – Précisions relatives aux échanges

14. Les parties V, VI, VII et VIII sont toutes à remplir de la même manière tout en étant destinées à recueillir des informations différentes. Veuillez prendre note des précisions suivantes pour chacune d'elles :

- La partie V concerne les **importations** de substances inscrites aux Tableaux I et II ; les quantités sont à indiquer en **grammes** ;
- La partie VI concerne les **exportations** de substances inscrites aux Tableaux I et II ; les quantités sont à indiquer en **grammes** ;
- La partie VII concerne les **importations** de substances inscrites aux Tableaux III et IV ; les quantités sont à indiquer en **kilogrammes** ;
- La partie VIII concerne les **exportations** de substances inscrites aux Tableaux III et IV ; les quantités sont à indiquer en **kilogrammes**.

15. Pour saisir les données relatives aux importations, sélectionnez d'abord une substance dans la case orangée située en haut d'une colonne (voir fig. 5). Il convient d'utiliser une nouvelle colonne pour chacune des substances dont il est rendu compte. **Dans chaque partie, il est important de veiller à ce qu'une même substance n'apparaisse pas dans plusieurs colonnes différentes.**

Substance importée (cliquez sur la cellule pour sélectionner la substance) →		AM-2201
Code de Substance →		AM-2201
Importations totales →		Amfétamine
Importations en provenance de: Pays ou		Amineptine
		Delta-9-Tétrahydrocannabinol
		Dexamfétamine
		Ethylone

Figure 5

16. Sélectionnez ensuite un pays importateur depuis la case orangée située au début de chaque ligne (voir fig. 6). Il convient d'utiliser une nouvelle ligne pour chacun des pays concernés par les importations dont il est rendu compte. **Dans chaque partie, il est important de veiller à ce qu'un même pays n'apparaisse pas sur plusieurs lignes différentes.**

Substance importée (cliquez sur la cellule pour sélectionner la substance) →		AM-2201
Code de Substance →		PA008---
Importations totales →		360.0
Importations en provenance de: Pays ou région (cliquez sur la cellule pour sélectionner le pays) ↓		
Costa Rica	COS	210.0
Pologne	PL	150.0
Pologne		
Polynésie française		
Portugal		

Figure 6

17. Après avoir sélectionné les substances et les pays, saisissez la quantité correspondant à chaque substance et à chaque pays dans la cellule appropriée. Le volume total des importations ou des exportations d'une substance sera calculé automatiquement en haut de la colonne correspondante. Lorsque aucune activité n'est à signaler pour l'association entre une substance et un pays, veuillez laisser la cellule vide. Ne saisissez des données dans les cellules correspondantes qu'en cas d'activité impliquant une substance et un pays donnés.

Parties IX et X – Utilisation de substances inscrites aux Tableaux pour la fabrication d'autres substances psychotropes

18. Les parties IX et X sont à remplir de la même manière tout en étant destinées à recueillir des informations différentes. Veuillez prendre note des précisions suivantes pour chacune d'elles :

- La partie IX concerne l'utilisation des substances inscrites aux Tableaux I et II pour la fabrication d'autres substances psychotropes ; les quantités sont à indiquer **en grammes** ;
- La partie X concerne l'utilisation des substances inscrites aux Tableaux III et IV pour la fabrication d'autres substances psychotropes ; les quantités sont à indiquer **en kilogrammes**.

19. Pour saisir les données, sélectionnez d'abord la substance utilisée dans la case orangée de la colonne de gauche, et indiquez ensuite la quantité utilisée dans la case blanche qui se trouve à côté sur la même ligne. Sur cette même ligne, dans la colonne de droite, sélectionnez dans la case orangée la substance qui a été obtenue puis, dans la case blanche qui se trouve à côté, indiquez la quantité obtenue (voir fig. 7).

Troisième partie. Statistiques relatives aux substances des Tableaux I, II, III et IV de la Convention de 1971 utilisées pour la fabrication d'autres substances psychotropes					
IX. Statistiques relatives aux substances des Tableaux I et II utilisées pour la fabrication d'autres substances psychotropes (en grammes)					
Substances psychotropes utilisées pour la fabrication d'autres substances psychotropes			Autres substances psychotropes obtenues à l'issue du processus de fabrication		
Substances (cliquez sur la cellule pour sélectionner la substance) ↓		Quantités	Substances (cliquez sur la cellule pour sélectionner la substance) ↓		Quantités
Dexamfétamine	PD002---	1,000.0	Lévamfétamine	PL006---	1,000

Figure 7

IV. Autres considérations

Exigence d'une approbation signée

20. Pour valider l'authenticité du formulaire Excel, un directeur ou un fonctionnaire de rang supérieur doit apposer sa signature et/ou son cachet en fonction des procédures internes de l'autorité nationale compétente. Pour ce faire, l'OICS recommande de prendre les mesures ci-après :

- Après avoir rempli le formulaire au format Excel, il faudrait que l'autorité nationale compétente ne remplisse que la première page de la version papier (en y donnant les mêmes renseignements que dans l'onglet « File Cover » du document Excel) et qu'elle l'imprime ;
- Ce document est à présenter au directeur ou au haut fonctionnaire habilité pour qu'il y appose sa signature, ainsi que son cachet si nécessaire, accompagné d'une note précisant que la première page dûment signée valide les données saisies dans le formulaire Excel pour l'année indiquée ;
- L'autorité nationale compétente peut alors numériser la première page signée et la soumettre avec le fichier Excel par courrier électronique, ou envoyer cette première page sur papier dans un courrier postal adressé à l'OICS. Dans les deux cas, l'OICS conservera dans ses archives la page signée ainsi que le formulaire soumis au format Excel.

Nous contacter

21. En cas de questions ou de difficultés concernant l'utilisation du formulaire P au format Excel, veuillez prendre contact avec le secrétariat de l'OICS par téléphone au +43 1 260600 ou par courriel à secretariat@incb.org ou psychotropics@incb.org.